Informations de base

2001/2251(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Éducation et formation: programme de travail sur le suivi des objectifs concrets **Subject** 4.40 Education, formation professionnelle et jeunesse	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CULT Culture, jeunesse, éducation, médias et sports	MARTENS Maria (PPE-DE)	16/10/2001

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	ZRIHEN Olga (PSE)	22/11/2001
EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
FEMM Droits de la femme et égalité des chances	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Education, jeunesse, culture et sport	2391	2001-11-29
Education, jeunesse, culture et sport	2461	2002-11-11

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Éducation, jeunesse, sport et culture	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
07/09/2001	Publication du document de base non-législatif	COM(2001)0501	Résumé

28/11/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
29/11/2001	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
22/01/2002	Vote en commission		Résumé
22/01/2002	Dépôt du rapport de la commission	A5-0017/2002	
05/02/2002	Débat en plénière		
06/02/2002	Décision du Parlement	T5-0046/2002	Résumé
06/02/2002	Fin de la procédure au Parlement		
11/11/2002	Débat au Conseil		
21/11/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2001/2251(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CULT/5/15476

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0017/2002	22/01/2002	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0046/2002 JO C 284 21.11.2002, p. 0122-0196 E	06/02/2002	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2001)0501	07/09/2001	Résumé

Éducation et formation: programme de travail sur le suivi des objectifs concrets

2001/2251(COS) - 06/02/2002 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Maria MARTENS (PPE-DE, NL) sur les objectifs des systèmes d'éducation et de formation, le Parlement européen estime que la méthode ouverte de coordination doit être appliquée dans le domaine de l'éducation et invite la Commission et le Conseil à négocier un accord interinstitutionnel avec le Parlement en vue de l'associer pleinement au processus de coordination. Se félicitant de l'initiative de la Commission

qui met l'accent sur l'apprentissage tout au long de la vie, le Parlement constate néanmoins que le projet de programme détaillé ne comporte aucune estimation des conséquences budgétaires pour la Communauté. Le Parlement réitère sa foi en un apprentissage de plusieurs langues européennes (autres que la langue maternelle) pour tous les jeunes qui sortent de l'école et suggère que l'Europe effectue une enquête sur les meilleures pratiques dans ce domaine. Il demande que des démarches soient mises en oeuvre afin d'accroître le nombre de jeunes qui choisissent des carrières scientifiques pour permettre un développement prospectif de l'espace de la recherche. Il invite tous les niveaux de pouvoirs -national et européen- à faire en sorte que le contenu des systèmes d'éducation ne soient pas déterminés uniquement par l'économie et le marché de l'emploi. Il faut aussi développer la capacité à communiquer et acquérir des compétences sociales pour favoriser la libre circulation de la main-d'oeuvre dans l'Union. Il invite la Commission à établir des indicateurs pour des objectifs en matière d'éducation tels que sensibilisation à la notion de citoyenneté et bonne intelligence entre les cultures. Il invite également la Commission, le Conseil et les États membres à encourager l'éducation pour une citoyenneté active. Il demande enfin à la Commission de le tenir pleinement informé des suites de cette communication et de tenir compte de l'avis des enseignants et de toutes les parties concernées dans ses travaux.

Éducation et formation: programme de travail sur le suivi des objectifs concrets

2001/2251(COS) - 07/09/2001 - Document de base non législatif

OBJECTIF : établir un programme de travail détaillé en vue de mettre en oeuvre le principe de l'éducation et de la formation tout au long de la vie en Europe. CONTENU : ·Devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale· représente un objectif stratégique majeur pour l'Union européenne. Dans ce contexte, le Conseil européen de Stockholm a réaffirmé l'importance de l'éducation et de la formation tout au long de la vie comme priorité de l'Union et a appelé le Conseil et la Commission à présenter pour le printemps 2002 au plus tard un rapport comportant un programme de travail détaillé sur le suivi des objectifs concernant les systèmes d'éducation et de formation. C'est l'objet du présent programme de travail présenté sous la forme d'une communication de la Commission qui devrait être adoptée par le Conseil le 14 février 2002 et transmis au Conseil européen de Barcelone. Le programme de travail ainsi proposé aux États membres est de grande envergure. Il nécessitera une coopération étroite entre les différents niveaux politiques concernés et la volonté de réussir de chacun. Il obligera les États membres et la Commission à entreprendre de nouvelles formes de coopération et à adopter une approche coordonnée pour garantir que la cohérence entre les différentes activités. Il se compose de 3 grands objectifs que l'on peut résumer comme suit : 1) améliorer la qualité et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation dans l'Union : il s'agit en particulier : - d'améliorer l'éducation et la formation des enseignants et des formateurs (notamment par un soutien adéquat, la définition de nouvelles compétences minimales en matière de TIC et le renforcement de l'attrait des jeunes à la profession d'enseignant); - de développer les compétences nécessaires dans la société fondée sur la connaissance (identification des compétences de base et des moyens pour entretenir ces compétences sans surcharge par rapport au programme d'études obligatoires ; accès pour tous, en particulier pour les jeunes en décrochage scolaire et les apprenants adultes ; garantie que ces compétences soient réellement enseignées) ; - de permettre à tous d'avoir accès aux TIC (extension de la gamme d'équipements et de logiciels éducatifs afin d'optimiser l'utilisation des TIC dans les pratiques d'enseignement et de formation ; adaptation des méthodes d'enseignement et du rôle des enseignants) ; - d'augmenter le recrutement dans les filières scientifiques et techniques (accroître le nombre de jeunes qui choisissent des études et des carrières dans le domaine des sciences et des technologies ; proportion équilibrée d'hommes et de femmes dans les filières mathématiques, scientifiques et technologiques ; renforcement des méthodes d'e-learning dans ces disciplines); - d'optimiser l'utilisation des ressources (distribution et utilisation équitable des ressources financières ; évaluation de la qualité en faisant appel à des indicateurs et des critères deréférence ; exploitation des potentialité de partenariats entre les secteurs public et privé) ; 2) faciliter l'accès de tous aux systèmes d'éducation et de formation en prévoyant que les adultes puissent effectivement participer aux formations prévues et combiner cette participation avec d'autres activités familiales et professionnelles (y compris les personnes âgées). Il faut également rendre l'apprentissage attrayant en encourageant les jeunes à rester dans le système au terme de la période de scolarité obligatoire et favoriser la citoyenneté active au sein des systèmes scolaires ; 3) ouvrir au monde extérieur les systèmes d'éducation et de formation en promouvant les liens entre systèmes et institutions d'éducation et de formation et monde du travail, de la recherche, des entreprises et la société en général, en développant l'esprit d'entreprise et en améliorant l'enseignement des langues étrangères (au moins deux langues communautaires en plus de sa langue maternelle). Il faut en outre accroître la participation des jeunes aux programmes de mobilité et valider les aptitudes acquises et les compétences développées grâce à la mobilité en garantissant que les compétences acquises soient reconnues dans les autres États membres. La communication envisage une nouvelle méthodes de travail pour permettre à l'Union européenne de réaliser ses ambitions par : - une concentration accrue des moyens sur les objectifs à atteindre; - un plus grand bénéfice tiré des échanges d'expériences par la définition d'objectifs communs; - une possibilité de réfléchir ensemble à des problèmes similaires et aux solutions adéquates, notamment dans le cadre de l'examen par les pairs; - un suivi rigoureux des progrès accomplis par l'utilisation d'indicateurs et de critères de référence.